

Tribune du 12 juin 2013
Artisanat du Bâtiment / Auto-entrepreneurs

Tribune de Patrick Liébus, Président de la CAPEB

REFORME DU REGIME DE L'AUTO-ENTREPRENEUR : Très loin de l'attente des artisans du bâtiment ! La CAPEB exprime la déception du secteur

Patrick Liébus, Président de la CAPEB : « *Le Gouvernement désespère les artisans, qui subissent déjà une crise sans précédent ! La CAPEB ne s'attendait pas à une annonce qui ressemble autant à ... un effet d'annonce ! Le compte n'y est pas puisque l'amorce de l'harmonisation ne s'opérera qu'en 2017 ! Cette réforme trop timide et cette harmonisation trop lointaine entraîneront inévitablement un sentiment de colère qui l'emportera sur celui de la résignation.* »

La CAPEB ne peut titrer positivement car les annonces laissent perplexes et révèlent un arbitrage en retrait par rapport à la volonté d'origine.

Certes, tout en regrettant que le bâtiment ne soit pas exclu du dispositif, la CAPEB est prête à voir dans la limitation à deux ans de l'activité en auto-entreprise un changement de nature du dispositif à temps plein.

On peut en effet espérer qu'un régime transitoire encouragera plutôt les projets plus ambitieux et durables pour enrichir le circuit économique classique. Pourtant, cette durée de deux ans, trop longue aux yeux de la CAPEB, ne sera acceptable que si le contrôle des obligations légales et réglementaires applicables aux professionnels du bâtiment est rigoureusement effectué, y compris dans l'exercice pour un revenu d'appoint. La CAPEB sera intransigeante en la matière car, au-delà de l'égalité de traitement, c'est toute la protection du consommateur qui est en jeu.

Autre point de déception ; comme si deux ans n'étaient pas suffisants pour rejoindre la « concurrence loyale », on rajoute une troisième année de « lissage » des charges sociales et fiscales, cadeau supplémentaire fait au régime.

A ces interrogations s'ajoute la nébuleuse de l'auto-entreprise destinée à générer un revenu d'appoint.

Pas de limitation dans le temps, un chiffre d'affaires « intermédiaire » plafonné à 19 000 € : l'auto-entrepreneur du « week-end », le chômeur s'installeront durablement dans ce système flou et favorable à toutes les dissimulations pour ne pas dépasser le plafond.

La CAPEB a toujours considéré que le revenu d'appoint devait être largement inférieur au SMIC. Avec le chiffre d'affaires annoncé, on est au même niveau.

De plus, avec cette formule, le « travailler plus pour gagner plus » se transformera en « travailler trop pour prendre des risques ».

On ne s'étonnera pas d'une recrudescence des accidents chez les salariés ayant travaillé toute la semaine et qui poursuivront pour leur compte, tout le week-end, en dehors de toute règle de sécurité.

Enfin, et peut-être le plus choquant, l'application ne sera effective qu'avec la loi de finances de 2015.

La CAPEB ne s'attendait pas à une annonce qui ressemble autant à ... un effet d'annonce !

Le compte n'y est pas puisque **l'amorce de l'harmonisation ne s'opérera qu'en 2017 !**

Or, plus le temps passe, plus la crise et le régime actuel des auto-entrepreneurs impacteront le dynamisme des petites entreprises du bâtiment qui emploient la bagatelle d'un million d'actifs. Il sera alors peut-être trop tard pour savoir qui alimentera les caisses fiscales par la TVA et l'impôt et les caisses sociales qui protègent l'ensemble des Français.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB

A propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat du Bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :*

- 375 570 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98 % des entreprises du Bâtiment***
- 702 000 actifs, soit 60 % des actifs du Bâtiment
- et 71 100 apprentis, soit 78,2 % des apprentis du Bâtiment

qui réalisent :

- 77,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 63 % du CA du Bâtiment,

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** ce chiffre (375 570) ne comprend pas les auto-entrepreneurs (soit 46 412)

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2013 »

Contacts presse

Hopscotch :

Isabelle Pestourie - Tél : 01 58 65 10 77 - i.pestourie@hopscotch.fr

CAPEB :

Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr
